

**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance extraordinaire du 19 septembre 2024 à 18 heures 30, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de modification d'une dérogation mineure la propriété suivante:

75, rue Principale
79, rue Principale
Lots 4 729 814 et 5 003 839
Cadastre du Québec
Propriétaire : Gestion Jean Ouellet inc.

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre la construction d'un bâtiment principal à usages mixtes (commercial et résidentiel) avec une marge avant du côté de la 7^e Avenue Ouest à 6,02 mètres au lieu de 4,32 mètres tel qu'obtenu par dérogation mineure sous le numéro de résolution 2023-10-267 et au lieu de 2,96 mètres (art. 8.1.2, maisons avoisinantes) tel que prescrit au règlement de zonage 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance extraordinaire du 19 septembre 2024 à 18 heures 30.

Donné à Macamic, ce 3 septembre 2024



Joëlle Rancourt
Greffière-trésorière adjointe